

M. MASSON.—M. l'Orateur, je n'ai pas besoin de dire que je suis extrêmement heureux de voir que mon honorable ami, le député de Châteauguay, n'est pas satisfait de l'explication déjà donnée par l'hon. directeur-général des Postes, dans la lettre qu'il a publiée dernièrement dans les journaux, laquelle a été approuvée par une partie de la presse libérale franco-canadienne de Québec.

Je suis aussi heureux de voir que le député de Châteauguay, appartenant à une autre croyance que la nôtre, trouve que l'acte du directeur-général des Postes doit être répudié par tous les protestants bien pensants du pays. Je suis chagrin de voir, M. l'Orateur, que dans une explication de ce genre, le premier ministre, lorsqu'un de ses collègues avait pris sur lui de déclarer à une assemblée publique que, quoiqu'il ne fût pas autorisé à parler au nom de ses collègues, cependant, il était si certain que leurs vues s'accorderaient avec les siennes, qu'il abandonnerait son poste de ministre, si son discours n'était pas approuvé; je suis chagrin, dis-je, de voir que l'honorable ministre des Travaux Publics, le chef de ce gouvernement, se soit mis dans la nécessité de discuter cette question, lorsqu'il aurait pu éviter la difficulté de la débattre devant la Chambre en la réglant immédiatement, lorsqu'il l'offense a eu lieu, autrement il ne saurait être à sa place à la tête des affaires du pays.

Il est nécessaire que dans un pays comme le nôtre et dans une question de la plus haute importance, les affaires soient conduites par des hommes d'une extrême modération.

M. l'Orateur, ce n'était peut-être pas le temps de discuter cette importante question, au moment du débat sur l'adresse, ainsi que l'a fait remarquer le chef de l'opposition, mais ce sujet a fait grand bruit dans la province de Québec, et nous, conservateurs franco-canadiens, avons été accusés d'être une population gouvernée par les prêtres.

Eh! bien, monsieur l'Orateur, il y a dans tout parti, dans toute croyance religieuse, dans toute nationalité, des fanatiques et des hommes qui, sans être fanatiques, se laissent emporter par leurs passions ou les circonstances particulières où il se trouvent placés, à

énoncer des idées qu'ils n'auraient pas exprimées dans d'autres temps.

Mais, certainement, nous n'aurions jamais pu soupçonner qu'un ministre de la Couronne aurait employé les expressions dont s'est servi l'honorable monsieur dans la province de Québec.

Ce monsieur a publié ensuite une lettre, par l'entremise de ce que nous appelons un compère, déclarant que ses attaques contre les conservateurs et les ultramontains du Bas-Canada, n'étaient pas des attaques religieuses, mais politiques.

L'hon. M. Huntington a dit que le temps était venu où les libéraux parlant l'anglais—non les protestants parlant l'anglais—devaient s'allier avec les libéraux franco-canadiens du Bas-Canada, et ce fut là la seule raison qu'il apporta en faveur de la libre-pensée et de la libre-parole.

Maintenant, si l'honorable monsieur peut dire dans toutes ses lettres et dans tous ses discours, après s'être servi de cette expression, qu'il n'a fait qu'un discours politique, je laisse au bon sens de cette Chambre à décider si ces paroles, venant d'un homme public, discutant des questions publiques sur leur mérite, n'indiquent pas le désir d'introduire la controverse religieuse dans nos discussions politiques.

Cet honorable monsieur dit dans sa lettre: "Quelles que soient les plaintes qui s'élèvent contre mes vues personnelles, le parti auquel je m'adresse est contrôlé par une puissance qui a déclaré que la libre-pensée est un péché capital."

Je dis que ceci n'est ni plus ni moins qu'une calomnie contre le parti conservateur, et comme conservateur et ultramontain, et comme chef des ultramontains, ainsi que m'appellent les honorables messieurs de la droite, qui appartiennent à la députation de Québec, je dis que les conservateurs de cette province, et je parle avec connaissance de cause, sont prêts à accorder au clergé du Bas-Canada, dans les questions religieuses, la soumission et la confiance que, suivant notre croyance, nous leur devons donner; et à l'égard des questions qui se rapportent au progrès matériel du pays, nous sommes prêts et serons toujours prêts à accorder aux opinions de ces messieurs le respect auquel ils ont droit, en considération de leur